Mesdames, Messieurs,

Veuillez trouver, l’appel à candidatures – 2022-  des Bourses Doctorales de Mobilité Internationale (BDMI) d’Université de Paris.

**Rappel : les Bourses Doctorales de Mobilité Internationale (BDMI**) sont des aides financières à la mobilité doctorale sortante pour les doctorants dans leurs activités de recherche à l’étranger (à l’exception des colloques et les séminaires).

**Bénéficiaires**:

-          Doctorants inscrits en 1ère,2ème ou 3ème année de doctorat à **Université de Paris**. A titre exceptionnel dans la cadre de la session 2022, les demandes de doctorants inscrits 4ème année pourront être examinées.

-          Doctorants titulaires d’un titre d’accès en thèse (Master ou équivalent) mention Bien ou Très Bien.

 **Durée**: la période de mobilité devra s’achever **le 30 novembre 2022** au plus tard (délai impératif pour mise en paiement).

Aucune demande de mise en paiement ne pourra être effectuée lors de la fermeture estivale d’Université de Paris.

**Montant :** 3 niveaux de bourse peuvent être octroyés suivant le projet présenté :

-          ≤ 1 000 €

-          ≤ 2 000 €

-          ≤ 3 000 €

Montant maximum attribué par doctorant sur la durée de la thèse : 3 000 €.

Précision : les aides à la mobilité internationale déjà octroyées par Université de Paris (Paris Descartes, Paris Diderot et l’IPGP) seront prises en compte dans l’attribution du montant des bourses.  Le comité de sélection se réserve le droit d’attribuer tout ou partie du montant demandé.

Les candidats doivent déposer les dossiers complets auprès leur école doctorale de rattachement, **avant le 15 décembre 2021**. La validation et le classement des dossiers de candidature par le directeur ou la directrice de l’Ecole Doctorale sont indispensables. **Les candidats ne peuvent en aucun cas envoyer directement leur dossier au Collège des Ecoles Doctorales (CED)**

**Date limite d’envoi** des dossiers de candidatures par les Ecoles Doctorales au Collège des Ecoles Doctorales (CED) :  **au plus tard le 6 janvier 2022 – 14h00**

Envoi par mail (sous la forme ci-dessous : 3 documents PDF ) à bdmi@u-paris.fr

**1.       Le dossier de candidature : un seul PDF**

**2.       Les pièces annexes au dossier : un seul PDF (Pièces numérotées et scannées dans l’ordre indiqué dans le dossier)**

**3.       L’avis circonstancié du directeur ou de la directrice de l’Ecole Doctorale : un PDF**

Tout dossier incomplet, non conforme ou hors délai ne sera pas examiné par le Collège des Ecoles Doctorales.

**Résultats transmis à compter du 24 janvier 2022**

P.J :

- Dossier de candidature :

Bien cordialement

**Le Collège des Ecoles Doctorales**

